



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
UNITÉ TECHNIQUE D'EXÉCUTION

PROJET ÉCONOMIE BLEUE INCLUSIVE

DP-CC-IBE-017

APPEL À MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT

RECRUTEMENT D'UN PRESTATAIRE POUR LA MISE À JOUR DU PLAN DE GESTION ET DU ZONAGE DE L'AIRE PROTÉGÉE
(SOCIÉTÉS DE CONSEIL)

1. Le Ministère de l'Économie et des Finances à travers l'Unité Technique d'Exécution du a obtenu du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) deux financements destinés à couvrir le coût du Projet Économie Bleue Inclusive (I-BE), Don DSF No 2000004110 et Don CRI No 2000004604. Elle envisage d'en faire partiellement usage pour s'adjoindre des services de conseil.
2. L'utilisation de fonds du FIDA est soumise à l'approbation de ce dernier, selon les modalités et conditions que prévoit l'accord de financement et conformément aux règles, politiques et procédures du FIDA. Ce dernier, ainsi que ses représentants, mandataires et fonctionnaires sont dégagés de toute responsabilité concernant les actions en justice, procédures, réclamations, demandes, pertes et obligations en tout genre et de toute nature qu'une quelconque partie invoquerait dans le cadre du Projet Économie Bleue Inclusive (I-BE).

Les principaux objectifs de la mission sont de :

- a) Actualiser et finaliser le plan de gestion existant contenant des éléments spécifiques pour la gestion de l'espace et des ressources de l'AP3B en considérant les caractéristiques biophysiques, sociales, culturelles et économiques de ces écosystèmes.
 - b) Finaliser les diagnostics existants sur l'Aire Protégées des Ressources Naturelles Gérées des Trois Baies.
3. La période de mise en œuvre de cette activité s'étend sur vingt-cinq (25) semaines.
 4. Le présent appel à manifestations d'intérêt fait suite à l'avis général de passation de marchés publié sur le site web du FIDA le 16 août 2023, sur UNDB Online le 16 août 2023 et dans le numéro 41809 du journal « Le Nouvelliste » le lundi 14 et le mardi 15 août 2023.
 5. L'Unité Technique d'Exécution du Ministère de l'Économie et des Finances ("le client") invite à présent les sociétés de conseil admissibles (les « sociétés de conseil ») à manifester leurs intérêts pour la fourniture des services en question. Les sociétés de conseil intéressées sont tenues de donner des informations attestant qu'elles possèdent les qualifications requises et l'expérience nécessaire en la matière pour dispenser ces services. Les sociétés intéressées sont tenues de compléter le modèle relatif à la manifestation d'intérêt auquel renvoie le lien ci-après (<https://www.ute.gouv.ht/wp-content/uploads/2024/06/20240627-ibe-017-modele-a-remplir-pour-manifestation-d-interet.doc>) et de l'envoyer via la plateforme Bonfire ou le déposer au 12-b, rue Latortue, Musseau, Haïti. Le Soumissionnaire utilise le lien : <https://ute-gouv.ht.bonfirehub.com> donnant accès à la plateforme électronique de l'UTE/MEF pour créer son compte fournisseur et téléverser son dossier en respectant les consignes.
 6. Nous attirons l'attention des sociétés de conseil intéressées sur la Politique du FIDA en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et sur la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations. Cette dernière énonce les dispositions arrêtées par le FIDA concernant les pratiques répréhensibles.

7. Le FIDA s'efforce par ailleurs de faire en sorte que ses activités et opérations se déroulent dans un environnement de travail sain, à l'abri de tout harcèlement, notamment sexuel, et de toute exploitation ou atteinte sexuelle, comme le précise sa Politique en matière de prévention et répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles.
8. La société de conseil ne peut être en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel. Toute société de conseil qui serait en pareille situation sera écartée, sauf approbation expresse du Fonds. Un conflit d'intérêt est présumé exister dès lors qu'une société de conseil, les membres de son personnel ou les sociétés qui lui sont affiliées a) entretiennent des relations qui leur permettent d'avoir indûment connaissance d'informations non divulguées concernant ou affectant le processus de sélection et l'exécution du marché, b) répondent à plusieurs appels à manifestation d'intérêt dans le cadre de la présente procédure de passation de marchés, c) ont des liens professionnels ou familiaux avec un membre du conseil de direction de l'acheteur ou du personnel de ce dernier, avec le Fonds ou ses agents, ou avec quiconque a pris ou pourrait raisonnablement prendre part, directement ou indirectement, à i) l'établissement du présent appel à manifestation d'intérêt, ii) au processus de sélection pour le marché concerné, ou iii) à l'exécution de ce dernier. Les sociétés de conseil sont en permanence tenues de faire état de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel qui apparaîtrait lors de l'établissement de la manifestation d'intérêt, du processus de sélection ou de l'exécution du marché. La non-divulgaration de telles situations peut notamment entraîner l'exclusion de la société de conseil, la résiliation du marché ou toute autre mesure appropriée en application de la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.
9. Les sociétés de conseil seront sélectionnées selon la méthode Sélection fondée sur la qualité (SFQ) expliquée dans le Guide pratique de passation des marchés consultable sur le site web du FIDA, à l'adresse suivante: <https://www.ifad.org/fr/project-procurement>.
10. Les critères de présélection sont les suivants :
 - **Expérience générale**
 - ✓ Le prestataire doit avoir au moins sept (7) ans d'expérience générale dans des activités en lien avec l'agriculture.
 - **Expériences Spécifiques**
 - ✓ Au moins trois (3) projets réalisés dans les dix (10) années précédentes dans les domaines de la conservation de la biodiversité côtière et marine, de la gestion et du développement d'aires protégées ;
 - ✓ Au moins trois (3) projets réalisés dans les dix (10) années précédentes dans la préparation et la mise en œuvre de Plan de Gestion des Aires Protégées ou de gestion des ressources naturelles ;
 - ✓ Au moins trois (3) projets réalisés dans les dix (10) années précédentes dans la réalisation de diagnostic socio-économiques ;
 - ✓ Une très bonne connaissance du contexte haïtien dans la gestion des ressources naturelles en Haïti serait un plus.
 - ✓ Des expériences dans les aires protégées et dans la zone d'intervention du présent projet constitueraient également un atout.
11. Des sociétés de conseil peuvent constituer entre elles des associations sous la forme d'une co-entreprise (groupement d'entreprises) ou d'un cabinet proposant des activités de conseil en sous-traitance afin d'être mieux qualifiées.
12. Toute demande d'éclaircissements concernant le présent appel à manifestations d'intérêt devra être envoyée sur Bonfire à l'adresse <https://ute-gouv-ht.bonfirehub.com> ou par courriel à l'adresse ci-après passation.marches@ute.gouv.ht le **15 juillet 2024** à 3h P.M. au plus tard. Le client répondra à toutes les demandes d'éclaircissements avant le **17 juillet 2024, 3h pm**.
13. Les manifestations d'intérêt doivent être remises sous forme écrite au moyen des formulaires prévus à cet effet. Elles devront être soumises sur Bonfire ou à l'adresse ci-après le **22 juillet 2024 à 4h P.M.** au plus tard : 12-b, rue Latortue, Musseau, Haïti.